

MYLIK

Société par actions simplifiée au capital de 29.869.115,40 €
Siège social : Serris (77700) – 7, impasse Dorothée Le Maître
932 928 195 R.C.S. Meaux
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

EN DATE DU 22 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai,

Les soussignés :

1. **JL Invest**, société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé 7 impasse Dorothée Le Maître, 77700 Serris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 883 497 042 R.C.S. Meaux et représentée par Monsieur Yosseph Levy, dûment habilité et agissant conjointement et solidairement avec la société qu'il représente ;
2. **Monsieur Jacob Levy**, né le 18 décembre 1988 à Aix les Bains, demeurant 1, allée Jean Poncelet – 94000 Créteil ;
3. **JL Capital**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22 Avenue de Wagram, 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 101 397 891 R.C.S. Paris ;
4. **KDC 3**, société par actions simplifiée au capital de 29.718.947 euros, dont le siège social est situé 38 Cours Albert 1^{er}, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 900 512 195 R.C.S. Paris, représentée par Monsieur Charles Collin, dûment habilité aux fins des présentes

Détenant ensemble la totalité des titres composant le capital de la Société (les **Associés**)

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- augmentation de capital d'un montant nominal de 81.000 euros, par émission de 81.000 actions ordinaires nouvelles de la Société de 0,90 euro de valeur nominale chacune assorties d'une prime d'émission de 0,10 euro chacune, en rémunération de l'Apport (l'"**Augmentation de Capital**") ;
- constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
- modification corrélative des statuts ; et
- pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Augmentation de Capital

Les Associés,

constatent que le capital social de la Société est intégralement libéré,

décident, à titre de rémunération d'un apport en nature et suivant contrat d'apport signé ce jour, d'augmenter le capital social de la Société de 81.000 euros, pour le porter de 29.869.115,40 euros à

29.950.115,40 euros au moyen de l'émission de 90.000 actions ordinaires nouvelles de 0.90 euro de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'émission unitaire de 0.10 euros, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur.

Les actions ordinaires nouvelles émises seront soumises, dès la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital à toutes les dispositions statutaires et à toutes les décisions des assemblées générales prévues par les statuts.

Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance courante de sorte qu'elles auront droit à tous les dividendes qui seraient mis en distribution à compter de leur souscription.

Cette décision est adoptée par les Associés

DEUXIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital

Les Associés,

constatent la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;

constatent la réalisation définitive de l'apport approuvé au titre de la première décision ; et

constatent que le capital social de la Société a été ainsi porté, au titre de l'Augmentation de Capital, de 29.869.115,40 euros à 29.950.115,40 et que le nombre d'actions ordinaires le composant a été porté à 25.850.006.

Cette décision est adoptée par les Associés

TROISIEME DECISION

Modification corrélative des Statuts

Les Associés, compte tenu de l'adoption de la troisième décision ci-dessus,

décident de procéder à la modification de l'article 7 (*Capital Social*) des Statuts comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 29.950.115,40 euros. Il est divisé en :

- *25.850.006 actions ordinaires de 0,90 € de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées ;*
- *7.400.000 ADP A de 0,90 € de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées ; et*
- *27.900 ADP B de 0,90 € de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.*

Cette décision est adoptée par les Associés

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original à l'effet d'effectuer les formalités légales requises.

Cette décision est adoptée par les Associés

*

* *

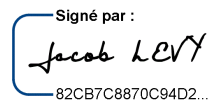
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les Associés

Signé par :

088C683CFFB6415...

JL Capital
JL Invest
Monsieur Joseph Levy

Signé par :

82CB7C8870C94D2...

Monsieur Jacob Levy

DocuSigned by:

EE9322E092A34C8...

KDC 3
Monsieur Charles Collin

Signé par :

088C683CFFB6415...

JL Invest
Monsieur Joseph Levy